

DÉLIBÉRATION N° 2025-033 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 avril 2025

Le 07 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET s'est assemblé en session ordinaire publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Guillaume LISSY, Maire, après convocation légale en date du 31 mars 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 32

Présents : ARCHI Yamina - AUBERT Clémence - BATTIN Frédéric - BEN EL HADJ SALEM Zyed – BLANC Véronique - BLIN Roselyne – BOUKHATEM Linda - CAPOCCIONI James – DARDET Flore - DELAFOSSE Michel – FONNE Sandrine - GOBREN Jean-Yves – GRESLOU Thomas - HUYGHE Véronique - JAGLIN Denis - LAMBERT Yves - LANCELON-PIN Christine – LAURANT Delphine - LISSY Guillaume - MARGERIT Noël - MAUREL Éric – MECREANT Déborah – MONTE Éric - PRAT Sylvain - SIEFERT Laura - TRAN DURAND Lenaï

ABSENTS et excusés : Éric PACCHIOTTI, Charly CELONA, Alice MOLLON, Edouard MONNET, Camille PETIT, Frédéric MEJEAN, Fabien DURAND-POUDRET

POUVOIRS : Éric PACCHIOTTI à James CAPOCCIONI, Charly CELONA à Clémence AUBERT, Alice MOLLON à Linda BOUKHATEM, Edouard MONNET à Laura SIEFERT, Camille PETIT à Véronique BLANC, Fabien DURAND-POUDRET à Christine LANCELON-PIN

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Jean-Yves GOBREN et Frédéric BATTIN

DÉLIBÉRATION N°	2024-033
RUBRIQUE	Solidarité citoyenneté - Démocratie Proximité
Objet	Modification de la durée proposée pour l'achat ou le renouvellement des concessions et cases de columbarium

RAPPORT :

Par délibération du 27 mai 2024, les tarifs des concessions des cimetières ont été augmentés de 5%. Aujourd'hui, face au contexte de pénurie d'emplacements ainsi qu'à la sociologie des familles, il est proposé de supprimer les concessions d'une durée de 50 ans.

Le renouvellement, ou la vente, des concessions traditionnelles sera proposé uniquement pour une durée de 15 ou 30 ans.

Le renouvellement ou la vente de cases de columbarium sera proposé pour une durée de 15 ou 30 ans.

Les tarifs actuels restent applicables.

Tarifs et durée actuel

Durée	15 ans	30 ans	50 ans
Concession traditionnelle	298€	573€	1147€
Case de columbarium	298€		

DÉLIBÉRATION :**Entendu le rapport, il est proposé au Conseil Municipal :****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions des articles L.1524-1 et L.1524-5,**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la Commission Démocratie Proximité du 20 mars 2025,**DE FIXER les tarifs et les durées suivants applicables à partir du 1^{er} mai 2025**

Durée	15 ans	30 ans
Concession traditionnelle	298€	573€
Case de columbarium	298€	573€

VOTE : adoptée à l'unanimité

Le Maire,

Guillaume LISSY

**Télétransmis à la Préfecture de l'Isère,
et mis en ligne sur le site de la commune le : 09/04/2025**